

Chère candidate, cher candidat,

Vous venez de télécharger le dossier d'inscription complet à l'une de nos formations. Cette liasse se compose des éléments suivants :

- Une plaquette descriptive
- Un planning apprentis et le cas échéant un planning salariés
- Un dossier de candidature complet
- Un règlement d'admission et ses annexes

Que devez-vous faire avec ces éléments :

- Le planning et la plaquette sont à conserver.
- Le dossier de candidature est à nous retourner complet (tout dossier incomplet ne sera pas traité). Vérifiez dans le dossier les pièces à joindre au dossier. Soyez également attentifs aux dates limites de retour.

Pour le BTS vous pouvez également candidater via la plateforme parcours sup. Le dossier de candidature papier du CFP vous sera également demandé.

Quelle est la suite :

Les modalités de sélection sont indiquées dans le règlement d'admission (épreuves de sélection, étude de dossier...). Un avis favorable ou défavorable sera donc prononcé lors d'une commission en fonction des modalités de sélection.

Financement ou recherche de contrat :

Pour la recherche de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation nous organiserons des ateliers et un suivi personnalisé à la recherche. Celui-ci peut démarrer dès réception de votre dossier.

En ce qui concerne les financements via le Pôle Emploi, la plateforme mon compte formation, ou votre employeur un tutoriel va être disponible sur notre site internet pour vous guider. Vous pourrez également nous joindre par téléphone ou par mail.

Des portes ouvertes sont organisées aux dates suivantes :

- Le samedi 5 février 2022 de 9h à 13h
- Le samedi 19 mars 2022 de 9h à 13h
- Le mercredi 20 avril 2022 de 14h à 18h
- Le samedi 21 mai 2022 de 9h à 13h

Attention les conditions sanitaires peuvent remettre en cause ces dates.

Le directeur
David Blondeau



APPRENTISSAGE — PROFESSIONNALISATION — PERFECTIONNEMENT — VAE

Economie Sociale Familiale — Services à la personne — Médico-social — Insertion/Formation



CENTRE DE FORMATION & DE PROMOTION

23, route de Paris- 24 750 CHAMPCEVINEL
Tel : 05 53 45 40 70 E mail : cfp.champcevinel@mfr.asso.fr
N° EXISTENCE : 722 400 880 24 – N° SIRET : 419 719 240 000 14 –
APE : 8899B

Photo

DOSSIER D'INSCRIPTION à la sélection pour l'entrée en formation **Diplôme d'Etat de Conseiller en ESF** **Promotion 2022-2023** (Rentrée en septembre 2022)

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Nationalité :
Né(e) le/...../..... Département : ou Pays :
Situation Familiale : Nombre d'enfants :
N° Sécurité Sociale ou M.S.A. :
Adresse :
Code Postal : Ville :
N° Portable :/...../...../...../...../..... Mail:@.....
Bénéficiez-vous d'une reconnaissance Travailleur Handicapé ? : OUI NON

Situation actuelle (cochez la case correspondante)

- Demandeur d'emploi
- Salarié(e) depuis le
Employeur : (adresse exacte)
.....
.....
- Nom du responsable de la structure :
- OPCO de la structure :
- IDCC de la Convention collective :
- Nature du poste occupé :
- Statut CDI CDD contrat aidé

Etudiant(e)/scolaire

Nom de l'établissement : Classe :

Département : Ville :

Formations et diplômes :

Année	Etablissements fréquentés	Classe (option)	Diplôme obtenu

Stages professionnels réalisés dans les 3 dernières années :

Lieu de stage	Durée

Vous êtes vous déjà présenté(e) aux épreuves du diplôme CESF ?

OUI NON si oui quelle année ?

Si oui, avez-vous obtenu des notes supérieures ou égales à 10 ?

Si oui : DC1
 DC2
 DC3
 DC4

Non

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Une lettre de motivation argumentée dans laquelle vous présenterez vos motivations pour entreprendre cette formation et votre projet professionnel.
- 1 Curriculum Vitae
- 3 photos d'identité (une sur le dossier, deux libres)
- une photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso)
- deux enveloppes avec vos coordonnées timbrées au tarif en vigueur
- une photocopie de votre Diplôme BTS ESF
(si vous passez le BTS ESF cette année, ces documents pourront nous être fournis plus tard),
- le relevé des notes au DECESF en cas de re-préparation
- les photocopies des relevés de notes de 1ère et 2ème année de BTS ESF accompagnées des bilans de stage (ou des appréciations des compétences professionnelles données par l'employeur)
- 1 chèque de 100 € pour frais d'étude et de gestion du dossier (à l'ordre du C.F.P. Champcevinel).
- Formulaire de demande d'aide financière **(Uniquement pour les candidats en financement individuel). Veuillez -vous adresser au secrétariat du CFP.**

Je soussigné(e), M.....atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis concernant ma situation personnelle et professionnelle, reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès à la formation et les accepte, et confirme ma candidature à l'épreuve de sélection pour la formation de Conseiller en Economie Sociale Familiale.

Fait à le

Signature du candidat :

PARTIE A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation en alternance d'une durée de 1 an (de septembre 2022 à juin 2023) vous permettra :

- De recevoir un contenu théorique en centre (540 h)
- D'une formation pratique en milieu professionnel auprès d'un Conseiller ESF (560 h)

CONDITIONS D'ADMISSION A LA FORMATION :

- Être titulaire du BTS ESF
- Déposer un dossier d'inscription **au plus tard le 11 Mars 2022**
- Satisfaire à l'épreuve orale d'admission **le 28 Mars 2022**
- Avoir une prise en charge de la formation (période de pro-A, congé de transition professionnelle, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, CPF...) ou s'engager à financer la formation.

EXEMPLES DE STRUCTURES PROFESSIONNELLES **Susceptibles de signer un contrat**

L'entreprise doit employer un(e) Conseiller(e) en ESF. Elle devient alors site qualifiant pour le stage de 560 H exigé par le référentiel de formation.

- Secteur du logement (ADIL, bailleurs sociaux...)
- Secteur de l'enfance en danger (Maison d'enfants à caractère social)
- Secteur de lutte contre les exclusions (Centres d'Hébergement et de réadaptation sociale, associations...)
- Secteur de l'insertion socio-professionnelle (mission locale, associations,)
- Centres sociaux et culturels
- Secteur de l'accompagnement des personnes âgées (services d'aide à domicile, associations diverses...)
- Secteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap (SAVS, SAMSAH, Foyer de vie, IMPRO, IME...)
- Organismes sociaux comme la CAF, MSA...
- Secteur de la santé (associations, services sociaux des hôpitaux, des SSR...)
- Structures de soins, de convalescence
- Collectivités territoriales (Communes, Communautés de communes, Conseil Départemental)
- CCAS, CIAS....

Règlement d'admission en formation rentrée 2022

Préparant au diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale (CESF)

L'admission en formation est organisée par le Centre de Formation et de Promotion de Champcevinel sur la base du présent règlement d'admission.

Il est communiqué au candidat avec le dossier d'inscription conformément à l'article R. 451- 2 du code de l'action sociale et des familles. Il est consultable sur le site Internet du CFP Champcevinel.

Le règlement d'admission précise les voies de formation, les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection.

1 - Les voies de formation

Conformément à la déclaration préalable, les voies de formation ouvertes au CFP de Champcevinel sont :

- La formation initiale (contrat d'apprentissage)
- La formation continue
- Statut salarié (contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, ...)
- Stagiaire de la formation professionnelle (financement pôle emploi ou co-financement (financement individuel, AGEFIPH, ...)).

2 - Modalités de dépôt de dossier auprès de l'établissement de formation

- Pour les candidats en formation continue, en apprentissage et en formation initiale : Faire la demande du dossier d'inscription auprès du CFP ou le télécharger sur le site internet du CFP et le renvoyer complété dans les délais définis.
- Pour les candidats dans le cadre d'une VAPP : La Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) permet de reprendre ses études en intégrant une formation universitaire sans avoir le diplôme requis. Le principe du dispositif est de reconnaître les acquis de l'expérience pour accéder à une formation. Il s'agit de prendre en compte les savoirs et les savoir-faire de la personne afin de faciliter l'accès à la reprise d'études et aux diplômes et titres nationaux.

Faire la demande du dossier d'inscription dans le cadre d'une VAPP auprès du CFP ou le télécharger sur le site internet du CFP et le renvoyer complété dans les délais définis.

Les conditions d'accès à la VAPP sont :

- **une expérience personnelle et/ou professionnelle en rapport direct avec le diplôme visé,**
- **pour les candidats ayant un niveau d'études supérieures, une interruption d'études depuis au moins 3 ans,**
- **pour les non-titulaires du baccalauréat, une interruption d'études depuis au moins 2 ans et une condition d'âge (au moins 20 ans à la date de la reprise d'études).**

La personne désireuse de suivre une VAPP doit préalablement assister à une réunion d'information sur la reprise d'études. Les modalités pratiques d'accès à la formation et les démarches de financement y sont présentées.

Le dossier à nous retourner doit contenir :

- une lettre de motivation détaillant le projet de formation professionnelle
- un CV précisant en particulier la durée de l'expérience professionnelle
- les bulletins scolaires des années de formation BTS ESF accompagnés des bilans de stage
- deux photos d'identité
- deux enveloppes avec les coordonnées timbrées au tarif en vigueur
- la photocopie d'une pièce d'identité
- une copie des diplômes
- le relevé des notes pour les candidats ayant déjà validé des domaines de compétences (certification ou VAE)

L'entrée en formation est subordonnée à la production de ces documents.

4 - La commission d'admission :

La commission d'admission est composée :

- du Directeur de l'établissement de formation ou de son représentant
- du responsable de la formation D.E CEF
- des membres de l'équipe pédagogique intervenant sur la formation DECESF

La commission a pour but :

- de vérifier que le candidat possède une aptitude et une appétence pour la profession ;
- de repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel, ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle ;
- et également de s'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

La sélection s'opère :

- Pour la formation continue, en apprentissage et en formation initiale : suite à un entretien de 20 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel CEF extérieur à l'établissement
- Dans le cadre de la VAPP : Après avoir rempli un dossier administratif qui détaille, entre autres, expériences et formations accompagnés de justificatifs, une commission pédagogique examine le dossier, rencontre le candidat et se prononce sur l'entrée en formation. Le candidat remplit en parallèle les démarches de reprise d'études.

La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.

Cette liste précise, par voie de formation, le nombre de candidats admis en liste principale et liste complémentaire et la durée de leur parcours de formation.

Dans le cadre des délibérations, la commission d'admission classe les candidats admis sur la liste principale par ordre de mérite et dans la limite des places ouvertes à la sélection par voie de formation (cf. annexe du règlement d'admission).

Pour départager les éventuels ex-æquo, il est retenu la note obtenue au cours de l'épreuve d'admissibilité et en cas de nouvelle égalité le candidat le plus âgé est classé prioritairement.

- Établissement de la liste principale des admis :

Dans le cadre des délibérations, la commission d'admission classe les candidats admis sur la liste principale par ordre de mérite et dans la limite des places ouvertes à la sélection par voie de formation.

Pour départager les éventuels ex-æquo, il est retenu le critère de l'expérience professionnelle.

- Établissement d'une liste complémentaire :

Selon les mêmes modalités, est établie par voie de formation une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui se désisteraient avant l'entrée en formation.

5 – Informations sur et aux candidats

La commission d'admission établit, sous la responsabilité du Directeur de l'établissement de formation un procès-verbal des épreuves d'admission qui comporte les listes principale et complémentaire par voie de formation.

Les candidats admis sur la liste principale par voie de formation sont informés par courrier du Directeur de l'établissement de formation.

Les candidats admis sur la liste complémentaire sont informés par courrier du Directeur de l'établissement de formation de leur rang sur cette liste. Il leur est précisé que l'inscription sur liste complémentaire n'ouvre pas droit à entrer en formation, mais offre la possibilité d'être appelé, par ordre de mérite, au fur et à mesure du désistement de candidats inscrits sur la liste principale.

Les candidats non-admis sont informés par courrier et sous huitaine de leurs résultats par le Directeur de l'établissement de formation.

6 - Durée de la validité de la décision d'admission et conditions de report

Pour les candidats inscrits en liste principale, la sélection n'est valable que pour la rentrée scolaire pour laquelle elle a été organisée, sauf cas de force majeure (maladie, accident, maternité) donnant alors droit à un seul report pour l'année qui suit.

En cas de refus de prise en charge financière de la formation, les candidats inscrits sur la liste principale peuvent bénéficier d'un report d'entrée pour la rentrée scolaire suivante.

7 - Établissement du parcours personnalisé

Après confirmation par le candidat de son entrée en formation, il sera rédigé un contrat de formation précisant les modalités de formation (nombre d'heures de formation ainsi que la programmation de ces enseignements).

Ce document fera preuve d'un engagement du centre de formation et du candidat à respecter les clauses du contrat de formation.

Fait à Champcevinel, le 7 janvier 2022

David Blondeau
Directeur

Annexe au règlement d'admission au Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale (CESF) Année 2022-2023

1- Effectifs pour la rentrée 2022 :

25 places maximum dans la promotion

2- Calendrier des recrutements :

Pour la formation continue :

Le dossier d'inscription est à retirer auprès de l'établissement de formation à partir de Janvier 2021, il est également téléchargeable sur le site du centre de formation.

- **1^{er} recrutement :**

- Dépôt des dossiers : le dossier complet est à retourner au CFP au plus tard **le 11 mars 2022**. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

- Epreuve orale d'admission : **le 28 mars 2022**

Les listes d'admission par voie de formation seront affichées dans les locaux de l'établissement de formation à partir **du 4 avril 2022**

- **2^{ème} recrutement (sous réserve de places disponibles):**

- Dépôt des dossiers : le dossier complet est à retourner au CFP au plus tard **le 16 mai 2022**. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

- Épreuve orale d'admission : **le 23 mai 2022**

Les listes d'admission par voie de formation seront affichées dans les locaux de l'établissement de formation à partir **le 24 mai 2022**

3- Coûts de la formation :

- Frais de gestion du dossier : 100 euros*

* en cas d'annulation de candidature, les frais de dossier ne sont pas remboursés

- Frais pédagogiques pour un parcours complet de 540 heures :

- Vous êtes salarié : A la charge de l'entreprise, nous demander un devis.

- Vous êtes demandeur d'emploi : prendre contact avec votre conseiller pôle emploi ou mission locale, nous demander un devis.

- Vous financez personnellement : obtenez une aide financière en complétant une demande d'aide à la formation (Pour tout renseignement, veuillez contacter le secrétariat du CFP).

- Frais pédagogiques pour un parcours partiel :

- Frais de gestion du dossier d'inscription d'entrée en formation : 35 euros*

- Les autres frais seront fonction du domaine de compétence suivi et donc du nombre d'heures de formation dispensées (devis personnalisé).

DE de Conseiller en Economie Sociale Familiale

Diplôme d'Etat de niveau 6 délivré par le ministère chargé des solidarités et de la santé et le ministère de l'Enseignement Supérieur.

Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne. Le conseiller en économie sociale familiale favorise la promotion des personnes dans leur environnement. Il contribue au développement du lien social et familial, à la lutte contre l'isolement, à l'inclusion sociale, à l'insertion professionnelle, à l'autonomie des personnes accompagnées et à l'exercice de la citoyenneté.

Programme

DC1 : CONSEIL ET EXPERTISE A VISEE SOCIO-EDUCATIVE DANS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE :

Démarche de recherche, les métiers du travail social et l'intervention sociale, le développement de la personne, la société, l'expertise sociale dans la vie quotidienne

DC2 : INTERVENTION SOCIALE :

La personne dans le projet social, accueil et accompagnement, observation, écoute et entretien dans l'intervention sociale, l'intervention sociale collective

DC3 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE :

La stratégie de communication en travail social, la communication institutionnelle et inter institutionnelle, le numérique, la langue vivante étrangère

DC4 : DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES, PARTENARIATS ET RESEAUX :

Les politiques sociales, organisation et mises en œuvre, travail d'équipe, partenariats et réseaux, territoire et engagement social, environnement et solidaire

Compétences et capacités

Assurer une veille, adapter sa pratique, concevoir des actions, conseiller, élaborer et gérer un budget, établir une relation professionnelle, analyser et diagnostiquer une situation d'accompagnement individuel, impulser et conduire des actions collectives, élaborer une stratégie de communication à destination de différents publics, appréhender et mobiliser l'environnement numérique, représenter l'institution, s'inscrire dans un travail d'équipe, s'inscrire dans des actions territoriales...

Conditions d'accès

Modalités d'accès : Être titulaire du BTS en Economie Sociale Familiale, formation accessible à toutes personnes majeures y compris aux personnes en situation de handicap

Modalités d'admission : Dossier téléchargeable sur le site internet du CFP, satisfaire à l'épreuve orale d'admission

Débouchés professionnels

Poursuite d'études : Cursus universitaire (Master, CAFDES, DEIS, ...)

Insertion professionnelle : Collectivités territoriales, milieu associatif, structures d'accueil et d'hébergement, bailleurs sociaux, organismes de formation, services de protection des majeurs,...

Evaluation et suivi de l'action

Evaluation en cours de formation :

- Evaluations en vue de la préparation aux épreuves certificatives

- Commission d'attribution des ECTS

- Certifications finales : 3 organisées par le CFP sous la tutelle du ministère chargé des affaires sociales et du ministère de l'Enseignement Supérieur et 1 organisée par le rectorat

Pour l'évaluation du dispositif :

- Conseil de perfectionnement,

- Evaluation de l'action en cours de formation et à l'issue

- Suivi de l'insertion à 6 mois et 1 an

- Emargement en centre et en entreprise

Objectifs

- Développer des capacités, des compétences et connaissances

- Acquérir une qualification de **niveau 6**

- Favoriser l'insertion professionnelle

Modalités pédagogiques

La formation s'appuie sur l'analyse des pratiques, la valorisation des expériences professionnelles, l'alternance d'apports théoriques et de méthodes actives, la recherche de documentation professionnelle, des exercices dirigés pour l'apprentissage des savoirs et l'expérience acquise, des ateliers pratiques, des visites et interventions pédagogiques dans des structures, et des animations d'ateliers...

Statut et Financement

Salarié en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation

Salarié en poste : CPF de transition, CPF, proA, plan de développement des compétences contrat aidé...

Demandeur d'emploi : CPF, possibilité de prise en charge individuelle par Pôle Emploi, AGEFIPH

Matériel et équipement pédagogique à la charge du stagiaire

Grille tarifaire à partir de 6 480€ en formation continue

25 places disponibles par an

Dates et durée

Planning accessible sur le site internet

Durée totale : 1100 Heures (540h en formation théorique et 560h en milieu professionnel)

Nos plus

Accompagnement individuel sur le site d'alternance (visites de stage, bilans téléphoniques) - Carnet de suivi et d'analyse de pratique.

Equipe de formateurs permanents, vacataires, interventions de professionnels en lien avec le métier.



Responsables de l'action

Nathalie FAVARD

Contact d'inscription à l'accueil: Séverine NAUDET

		DECESF 2022-2023				
		L	M	M	J	V
05/09/2022	09/09/2022					
12/09/2022	16/09/2022					
19/09/2022	23/09/2022					
26/09/2022	30/09/2022					
03/10/2022	07/10/2022					
10/10/2022	14/10/2022					
17/10/2022	21/10/2022					
24/10/2022	28/10/2022					
31/10/2022	04/11/2022		F			
07/11/2022	11/11/2022					F
14/11/2022	18/11/2022					
21/11/2022	25/11/2022					
28/11/2022	02/12/2022					
05/12/2022	09/12/2022					
12/12/2022	16/12/2022					
19/12/2022	23/12/2022					
26/12/2022	30/12/2022					
02/01/2023	06/01/2023					
09/01/2023	13/01/2023					
16/01/2023	20/01/2023					
23/01/2023	27/01/2023					
30/01/2023	03/02/2023					
06/02/2023	10/02/2023					
13/02/2023	17/02/2023					
20/02/2023	24/02/2023					
27/02/2023	03/03/2023					
06/03/2023	10/03/2023					
13/03/2023	17/03/2023					
20/03/2023	24/03/2023					
27/03/2023	31/03/2023					
03/04/2023	07/04/2023					
10/04/2023	14/04/2023	F				
17/04/2023	21/04/2023					
24/04/2023	28/04/2023					
01/05/2023	05/05/2023	F				
08/05/2023	12/05/2023	F				
15/05/2023	19/05/2023				F	
22/05/2023	26/05/2023					
29/05/2023	02/06/2023	F				
05/06/2023	09/06/2023					
12/06/2023	16/06/2023					
19/06/2023	23/06/2023					
26/06/2023	30/06/2023					
03/07/2023	07/07/2023					
10/07/2023	14/07/2023					
17/07/2023	21/07/2023					
24/07/2023	28/07/2023					
31/07/2023	04/08/2023					
07/08/2023	11/08/2023					
14/08/2023	18/08/2023					
21/08/2023	25/08/2023					
total jours formation		77				
total heures formation		539				
Total jours alternance		117				
Total heures d'alternance		819				